CCDC 20
TABLE DES MATIÈRES

GUIDE D'UTILISATION DES FORMULAIRES DE CONTRAT DU CCDC :
Qu'est-ce que le CCDC
Utilisation des formulaires de contrat du CCDC
Formulaires de contrat du CCDC
Adaptation des formulaires du CCDC
Procédures administratives
Relation avec la division 1 du devis descriptif – Exigences générales du devis

GUIDE D'UTILISATION DU CCDC 2 - 2008 :
Convention entre maître de l'ouvrage et entrepreneur
Contenu de la convention
Article A-1 Ouvrage
Article A-2 Ententes et modifications
Article A-3 Documents contractuels
Article A-4 Prix du contrat
Article A-5 Paiement
Article A-6 Réception et envoi des avis écrits
Signature du contrat

DÉFINITIONS

Conditions générales
CG 1.1 Documents contractuels
CG 2.1 Autorité du professionnel
CG 2.2 Rôle du professionnel
CG 2.3 Surveillance des travaux et inspection
CG 3.2 Travaux par le maître de l'ouvrage ou par d'autres entrepreneurs
CG 3.8 Main-d'œuvre et produits
CG 3.9 Documents de chantier
CG 3.10 Dessins d'atelier
CG 4.1 Allocations monétaires
CG 4.2 Allocation pour imprévus
CG 5.1 Informations d'ordre financier exigées du maître de l'ouvrage
CG 5.2 Demandes de paiement d'acompte
CG 5.3 Paiement d'acompte
CG 5.4 Achèvement substantiel de l'ouvrage
CG 5.5 Paiement de la retenue à l'achèvement substantiel de l'ouvrage
CG 6.1 Droit du maître de l'ouvrage d'apporter des modifications
CG 6.2 Avenant de modification
CG 6.3 Directive de modification
CG 6.4 Conditions cachées ou inconnues
CG 6.5 Retards
CG 6.6 Demandes de modification au prix du contrat
CG 7.1 Droit du maître de l'ouvrage d'exécuter l'ouvrage, de révoquer le droit de l'entrepreneur de poursuivre l'exécution de l'ouvrage ou de résilier le contrat
CG 7.2 Droit de l'entrepreneur de suspendre l'ouvrage ou de résilier le contrat
CG 8.1 Autorité du professionnel
CG 8.3 Conservation des droits
CG 9.1 Protection de l'ouvrage et des biens
CG 9.2 Substances toxiques et dangereuses
CG 9.4 Sécurité des travaux
CG 9.5 Moisissure
CG 10.1 Taxes et droits
CG 10.2 Lois, avis, permis et droits
CG 11.1 Assurance
CG 11.2 Garantie contractuelle
CG 12.1 Indemnisation
CG 12.2 Renonciation aux réclamations
CG 12.3 Garantie

Avis aux utilisateurs du CCDC 2 - 2008 assujettis au Code civil du Québec

DOCUMENTATION ADDITIONNELLE

GUIDE D'UTILISATION DES FORMULAIRES DE CONTRAT DU CCDC

Les documents normalisés du CCDC sont le fruit d'un processus fondé sur le consensus, visant à trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties d'un projet de construction. Ils reflètent les pratiques recommandées de l'industrie.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les guides du CCDC ne portent pas sur des situations, des circonstances ou des faits particuliers et qu'ils ne sont pas des conseils juridiques ou professionnels. Le CCDC et ses organisations constituantes n'acceptent aucune responsabilité pour une perte ou un dommage pouvant découler de leur utilisation ou de leur interprétation.

Le présent guide est destiné à aider les *maîtres d'ouvrage*, *entrepreneurs* et *professionnels*. Il ne donne pas de conseils sur chaque clause du CCDC 2 – 2008, car bon nombre d'entre elles sont suffisamment explicites, mais il explique néanmoins toutes les principales clauses. Le guide ne reprend pas le libellé des conditions générales et l'énumération de ce qui est évident dans le contrat. Des renvois indiquent les principales relations existant à l'intérieur des contrats. Les commentaires et notes ne peuvent être exhaustifs, car il est impossible de prévoir toutes les possibilités.

QU'EST-CE QUE LE CCDC?

Le Comité canadien des documents de construction (CCDC) est un comité national mixte qui est responsable de l'élaboration, de la production et de la révision de documents normalisés de construction, tels des contrats, des formulaires et des guides. Créé en 1974, le CCDC est composé de membres bénévoles représentant :

- * l'Association des firmes d'ingénierie du Canada
- * l'Association canadienne de la construction
- * Devis de Construction Canada
- * l'Institut royal d'architecture du Canada
- les maîtres d'ouvrage du secteur public
- les maîtres d'ouvrage du secteur privé
- un membre de la profession juridique (membre d'office)

Tous les documents du CCDC sont approuvés par les quatre organisations nationales constituantes* et par tous les membres du CCDC, y compris les représentants des maîtres d'ouvrage.

UTILISATION DES FORMULAIRES DE CONTRAT DU CCDC

Pourquoi utiliser les documents du CCDC?

- Ils sont considérés comme étant des normes reconnues dans l'industrie.
- Ils assurent équilibre, uniformité et normalisation aux procédures d'appel d'offres et d'adjudication des contrats.
- Ils respectent les intérêts et préservent les droits de toutes les parties en cause dans un projet de construction, en allouant équitablement le risque à la partie la plus en mesure de le gérer.